Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022100-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 JUIN 2022

****

N°D2022_100

OBJET : APPEL A PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX - ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS TOURISME SUITE A LA RELANCE POUR 2022

Date de convocation : le 03 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le neuf juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Nathalie BERTON, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Valérie ANDRÉ donne pouvoir à Patrick NATHIE
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Marlène LABRUNIE donne pouvoir à Patrick MICHAUD
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Patrice GARNIER
Stéphanie LEFIEF donne pouvoir à Alain ESNAULT

Conseillers communautaires absents excusés :
Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Frédéric GRILLET, Pierre LATOURRETTE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Sylvie GINER

****

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022100-DE

Lors du Conseil communautaire du 31 mars dernier, le nouveau cadre de l'Appel à projets touristiques communaux (fonds de concours tourisme) a été approuvé.
Il laisse la possibilité aux communes de présenter jusqu'à 3 projets pour une année, dans la limite du plafond par commune (20 000 €) et de l'enveloppe annuelle.
Les communes n'avaient pas connaissance de cette possibilité lors du dépôt des premiers dossiers 2022. Les communes ont donc été invitées à déposer de nouveaux dossiers, dans la limite des règles fixées par le nouveau cadre.

Montant de l'enveloppe dédiée aux projets touristiques communaux 2022

Enveloppe base Fonds de concours tourisme (max)	100 000 €
Remis dans l'enveloppe FDC années précédentes	27 131 €
Enveloppe total Fonds de concours tourisme 2022 (max)	**127 131 €**
Attributions suite 1er appel à projets	87 749,14 €
Enveloppe restante Fonds de concours tourisme 2022 (max)	**39 381,72 €**

Analyse des projets présentés au titre de la relance 2022

Le groupe de travail « Fonds de concours tourisme » réuni le 19 mai dernier a étudié les 6 projets présentés par les communes et propose les attributions suivantes, sur application des nouveaux critères d'évaluation.

Projet écarté :
La commune de Truyes a présenté un projet « Eclairage d'un court de tennis extérieur » (précisant un usage possible par les touristes accueillis au sein des hébergements de la commune). Sur le premier critère du « Type de projet » évaluant la dimension touristique du projet, le Groupe de travail a attribué la note de 0. Aucune dimension touristique n'étant retenue dans le projet, il n'a pas été retenu pour la suite de l'évaluation.

Projets évalués :

			APPLICATION NOUVEAUX CRITERES			
Projets	**Commune**	**Montant projet**	**Note totale**	**% de l'aide max (50%)**	**Montant attribué**	**Autre limite/règle appliquée**
Installation d'une connexion wifi au sein du gite communal	Bréhémont	4 922,30 €	**100**	**100%**	2 461,15 €	Réserve ajoutée dans l'attente de nouveaux échanges pour l'intégration au wifi touristique
Installation de tables de pique-nique dans le jardin public de la mairie	Truyes	1 683,71 €	**50**	**50%**	420,93 €	-
Installation de deux espaces de pique-nique sur les bords de l'Indre	Veigné	4 260,00 €	55	**55%**	1 171,50 €	-
Mise en place de Relais Information Service (RIS) touristiques	Azay-le-Rideau	11 630,00 €	90	**90%**	3 347,47 €	Limitation du montant attribué par atteinte du plafond annuel (20 000 €)
Installation d'un système de démarrage automatique de la sonorisation de l'Eglise St Martin de Vertou	Saché	1 588,78 €	80	**80%**	635,51 €	-
				TOTAL	8 036,56 €	

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022100-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2022 approuvant le nouveau cadre de l'Appel à projets touristiques communaux et son application sur les projets 2022 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 31 mars 2022 approuvant la relance de l'Appel à projets touristiques communaux pour 2022 ;

VU la proposition du Groupe de travail « Fonds de concours tourisme » du 19 mai 2022 ;

CONSIDERANT l'évaluation effectuée sur les 6 projets présentés par les communes au titre de la relance de l'Appel à projets touristiques 2022 ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'aide aux projets touristiques communaux présentés au titre de la relance de l'Appel à projets touristiques communaux 2022 pour un montant total de 8 036,56 € ;

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours avec les communes concernées.

Pour extrait conforme,

Signé par : Eric LOIZON
Date : 15/06/2022
Qualité : CCTVI - Président